nitivement l'heure, mais j'estime que si nous levons maintenant la séance, afin de reprendre à 10.30 demain matin, la prorogation pourrait avoir lieu à une heure.

Je tiens à dire un mot au sujet de la prorogation même. Ainsi que le savent les honorables membres, Son Excellence le Gouverneur général a projeté un voyage en Angleterre cet été. Il y a environ trois mois, je lui ai conseillé d'attendre à la première semaine de juillet pour fixer la date de son départ, et ce, vu que la session allait probablement être longue. C'est ce qu'il a fait. Il a fixé depuis quelque temps la date de son départ au 1er juillet, soit demain. est ici ce soir. Ainsi que le savent les honorables députés, Son Excellence réside à la Citadelle de Québec depuis une couple de semaines. Il a quitté Québec ce matin dans le but de proroger la session ce soir, et il est prêt à attendre jusqu'à trois ou quatre heures du matin. De plus il a dit qu'il était prêt à remettre son départ à une autre semaine si son absence pouvait causer du désappointement. J'ai pensé que la Chambre consentirait à ce que je lui dise qu'il n'est nul besoin de modifier ses plans à la veille de son départ et qu'il pourra s'embarquer à Québec demain. J'ai donc l'intention de l'aviser en conséquence et de prendre des arrangements pour que le député du Gouverneur général puisse présider à la prorogation. C'est tout ce que j'ai à dire à cet égard. Si la Chambre tient à ne pas siéger plus tard ce soir, le comité pourrait maintenant lever sa séance, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau, après quoi je proposerai que la Chambre se réunisse pour sa prochaine séance à dix heures et demie ce jour.

Des VOIX: A dix heures.

Des VOIX: Continuons.

Le très hon. M. BENNETT: Cela ne peut se faire que du consentement unanime de la Chambre. Un autre jour est commencé et je m'oppose à ce que nous continuions après minuit. Je serai heureux de me conformer au désir du premier ministre et je consens à ce que la Chambre se réunisse à 10 heures 30.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING propose:

Que la Chambre lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'à 10 heures 30 du matin ce premier jour de juillet 1938.

M. HEAPS: Un bon nombre de députés préféreraient 10 heures à 10 heures 30.

Des VOIX: Non.

(La motion est adoptée.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 12 heures 20 minutes du matin (vendredi).

Vendredi 1er juillet 1938.

La séance est ouverte à dix heures trente minutes du matin,

MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU GOUVER-NEUR GÉNÉRAL

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, 1er juillet 1938.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable L. A. Cannon, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le vendredi ler juillet, à une heure de l'après-midi afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire adjoint du
Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

PÉNITENCIERS

DÉCLARATION AU SUJET DU FAIT QUE LA LOI DES PÉNITENCIERS DE 1938 N'A PAS ÉTÉ INSÉRÉE DANS LE STATUT DE LA PRÉSENTE SESSION.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire faire une déclaration concernant le bill destiné à modifier la Loi des pénitenciers. Bien qu'adopté à l'unanimité par la Chambre, ce bill ne sera pas placé dans nos statuts cette session-ci. Le Gouvernement en est fort déçu, et pour ma part, je regrette profondément ce contretemps. Je pris sur ma responsabilité comme ministre de la Justice de déclarer à la Chambre que j'avais besoin du changement proposé pour la bonne administration des pénitenciers, et le très honorable leader de l'opposition (le très honorable M. Bennett), devant cette déclaration, dit qu'il renonçait à toutes ses objections.

Ce qui me semble le plus regrettable, c'est que cette mesure, se rattachant à une question sociale de la plus vive importance a été rejetée